



DEPARTEMENT DU DOUBS  
CANTON D'AUDEUX  
COMMUNE DE PLACEY

Procès-verbal de la commission Sécurité routière du mercredi 9 Décembre 2015

**Etaient présents:** Frédéric Reigney, Dominique Gendreau, Cédric Coquard, Gérard Pernin

**Absents:** Néant

**Invités:** Christian Saiprey, Gaëlle Bourgeois.

A 18H30, la séance a été ouverte sous la présidence de Frédéric REIGNY,

**1er point à l'ordre du jour: Vitesse excessive aux entrées de village.**

Suite aux constatations de vitesses excessives aux entrées de village, confirmées par des enregistrements, les échanges avec le STA n'ont abouti à rien de concret.

Ainsi la commission décide de provoquer une réunion en mairie en début d'année avec Mr Girardet pour évoquer une nouvelle fois la situation.

Gaëlle évoque différentes solutions pouvant être envisagées, parmi lesquelles des installations végétales ou en bois destinées à casser la vision au panneau d'agglomération. De la même manière, la matérialisation de l'axe médian est utile.

D'après le STA, la réalisation de plateaux aux entrées de village est impossible pour plusieurs raisons liées à la sécurité. Ce sujet sera évoqué en réunion en janvier 2016.

**2eme point à l'ordre du jour: Le passage protégé de la rue du centre.**

En effet la problématique de ce passage protégé a été soulevée par le fait qu'il débouche sur le « cédez le passage ». Plutôt que de le redessiner en biais pour le faire arriver sur le petit bout de trottoir devant chez Mr Ferreux. Gaëlle suggère la création d'une large « zone de rencontre » dans laquelle piétons, deux roues et véhicules sont amenées à cohabiter. Cette zone est limitée à 20km/h, elle pourrait englobée la rue du centre, la place de la Gourlotte et l'accès à l'église.

**3eme point à l'ordre du jour: La sécurité à l'angle de la rue du centre et de la place de la Gourlotte.**

La réhabilitation de la maison de Mr Jean-Luc Roy (6 appartements) pose le problème de l'augmentation prévisible du trafic automobile dans cette zone dangereuse. Il apparaît indispensable d'obliger les véhicules arrivant de la rue de l'église pour emprunter la rue du centre, à faire un large virage sur la place pour en améliorer la visibilité. Ceci pourrait être fait par la création de trois ou quatre places de parking devant la maison de Mr Denis Toitot, entouré par un aménagement à type de bordure. De la même manière il apparaît nécessaire au niveau du transformateur EDF, de créer une circulation alternée avec priorité pour les véhicules montant par un resserrement de la voirie par peinture au sol +/- réfléchissants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 19h45.

Le Maire  
Frédéric REIGNY

